



Excusée : Madeleine CHASTEL.

### **DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR COFFRET CONNECTE AU TERRAIN DE SPORT**

La société Hélicoptère Ingénierie Système (HIS) a installé au terrain de sport un système d'éclairage automatique connecté qui permettra l'atterrissage nocturne des secours hélicoptérés.

La dépense s'élève à la somme de 2.750 € HT

Deux aides sont sollicitées :

- Une auprès de Loire Forez Agglomération, au titre d'un fonds de concours s'élevant à 50 % de la dépense HT
- Une auprès du Département, au titre de l'enveloppe de solidarité

Le reste à charge pour la commune, auquel s'ajoutera une maintenance annuelle de l'installation pour un montant de 250 € HT.

### **EXAMEN DE DIFFERENTS DEVIS POUR TRAVAUX**

Un accord est donné pour les travaux suivants :

- Abattage d'arbres sur un terrain communal à La Valmitte, par l'entreprise BERNARD, pour un montant de 1.176 € TTC
- Lasure des fenêtres de l'appartement communal en cours de rénovation, par l'entreprise CHOUVELON, pour un montant de 377,92 € TTC
- Curage des fossés de différentes voies communales par l'entreprise GALLET, pour un montant de 3.876 € TTC
- Réfection du marquage au sol de la bande stop Route de Montagnac, suite aux travaux de réfection de cette voie, pour un montant de 98,25 € TTC.
- Réparation de la laveuse de la salle des fêtes : le devis est en attente pour demande de renseignements complémentaires.

### **TRAVAUX EN COURS**

L'aménagement du jardin paysager Place du Champ de Foire devrait se réaliser courant novembre par l'entreprise GALLET.

Des marquages au sol et panneaux « Personnes à Mobilité Réduite » seront réalisés près de la mairie et de la salle des fêtes, afin de se mettre en règle avec la loi.

### **QUESTIONS DIVERSES**

PLU : Le projet du PADD a été évoqué par Mme le Maire pour la réunion publique qui aura lieu le vendredi 22 novembre à 18 H

Demande d'exonération de taxe foncière : compte-tenu de la baisse des dotations de l'État qui vont entraîner une diminution des revenus de la commune, le Conseil Municipal ne donne pas suite à la demande d'exonération formulée par un particulier au titre des dépenses liées aux économies d'énergie.

Élagage : la commune procèdera, après accord des propriétaires, à l'élagage d'arbres gênant le passage sur différents chemins ruraux.